



Dossier de diagnostic technique location/vente

Par **huuygens27**, le **10/07/2019** à **09:33**

Bonjour à tous.

J'ai une question concernant le dossier de diagnostic technique (DDT).

Un propriétaire bailleur peut-il fournir le DDT effectué pour l'achat de son bien en vue de la location de celui-ci ?

Ou un DDT spécifique à la location doit-il être refait ?

Auriez-vous les articles/règlements liés ?

Je vous remercie par avance,

Marlon